



AGENT DE PISTE AEROPORTUAIRE

ROME : N2203

1. FORMATION - QUALIFICATION

Cet emploi est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle. Un diplôme de niveau V à IV dans le domaine des transports est toutefois souvent exigé.

Des formations en transport aérien (assistant de piste, assistant avion) peuvent en faciliter l'accès.

Des permis ou habilitations spécifiques sont requis pour la circulation sur les pistes et le maniement de matériel ou d'équipements particuliers (rampe mobile, élévateur à fourche).

Un casier judiciaire vierge est obligatoire.

La pratique de l'anglais technique est exigée pour le guidage des aéronefs sur les pistes.

2. ACTIVITE

Répondre par OUI / NON

Activités principales	Je suis capable de le faire
Vérifier la sécurisation des aires de roulement ou de stationnement des aéronefs	
Préparer le matériel (balises, cales) et les équipements (rampe passagers, ...) en fonction du type de l'appareil et du chargement	
Assurer l'assistance au déplacement des avions sur les aires de circulation	
Contrôler la sécurisation des aéronefs sur les aires de stationnement, les dispositifs de sécurité et signaler tout dysfonctionnement	
Charger/décharger des soutes et arrimer/caler les bagages, conteneurs et vrac en coordination avec des équipiers	
Passer les sacs et valises aux rayons X avant leur acheminement "sous avion".	
Réaliser le tri des bagages, du fret et des sacs postaux en soute, sur piste ou en galerie, selon leur destination	
Vérifier l'application des règles de circulation sur les zones de stationnement et de roulement par les intervenants de la piste	
Signaler tout dysfonctionnement	

3. CONTRAINTES

Répondre par OUI / NON

Contraintes	Je suis capable de le faire
Station debout prolongée	
Port de charge répétitif	
Environnement bruyant	
Travail au froid ou forte chaleur	
Exposition aux intempéries	
Port d'équipement de protection (casque, chaussures de sécurité, gants, gilet fluorescent)	
Travail par roulement, les fins de semaine, jours fériés ou de nuit	